

MODIFICATION N° 2
DATÉE DU 9 OCTOBRE 2020 APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 14 MAI 2020 EN SA
VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 21 JUILLET 2020

Fonds Westwood de marchés émergents BNI
(Séries Investisseurs, Conseillers, F et O)

(ci-après le « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des parts du Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°2 datée du 9 octobre 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 21 juillet 2020 et par la modification n°2 datée du 9 octobre 2020 (la « **Modification n° 2 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 2 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- du changement de gestionnaire de portefeuille du Fonds Westwood de marchés émergents BNI en date du 1^{er} octobre 2020;
- de la modification des stratégies de placement et de la modification de certains risques associés à un placement dans le Fonds Westwood de marchés émergents BNI en date du 1^{er} octobre 2020;
- du changement de nom du Fonds Westwood de marchés émergents BNI en date du 1^{er} octobre 2020;
- de la réduction des commissions de suivi et des frais de gestion du Fonds Westwood de marchés émergents BNI en date du 1^{er} novembre 2020.

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°2 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit:

- a) Sur la page couverture, l'information se rapportant au Fonds Westwood de marchés émergents BNI est supprimée et remplacée par la suivante:

Fonds de marchés émergents BNI (auparavant Fonds Westwood de marchés émergents BNI) ¹⁻²⁻³

- b) À la page 16, le tableau sous la rubrique « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », le texte de la ligne relative au Fonds Westwood de marchés émergents BNI est supprimé et remplacé, par la suivante :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de marchés émergents BNI ⁵⁻⁶⁻⁸⁻¹⁰⁻¹¹⁻²⁶⁻⁴⁶	21 septembre 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds marchés émergents Banque Nationale (avant le 12 juin 2009), Fonds Omega marchés émergents (entre le 12 juin 2009 et le 28 août 2012), Fonds Westwood marchés émergents (entre le 28 août 2012 et le 6 mars 2017), Fonds Westwood marchés émergents BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018) et Fonds Westwood de marchés émergents BNI (entre le 14 mai 2018 et le 1 ^{er} octobre 2020).	En date du 1 ^{er} avril 2005, la firme Baillie Gifford Overseas Limited est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. En date du 12 juin 2009, le Fonds de découvertes mondiales Altamira a été fusionné avec ce fonds. En date du 28 août 2012, Westwood International Advisors Inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Baillie Gifford Overseas Limited a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille à la même date. En date du ou vers le 1 ^{er} octobre 2020, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Westwood International Advisors, Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

- c) À la page 27, sous la rubrique « **Restrictions en matière de placements** » le deuxième paragraphe sous « **Pratiques et restrictions ordinaires** » est modifié par le retrait du Fonds Westwood de marchés émergents BNI.
- d) À la page 55, la rubrique « **2. Westwood International Advisors, Inc.** » sous « **Gestionnaires de portefeuille** » est supprimée.
- e) À la page 61, le premier paragraphe sous la rubrique « **9. Trust Banque Nationale inc.** » sous « **Gestionnaires de portefeuille** » est modifié par l'ajout du Fonds de marchés émergents BNI à la liste des fonds.
- f) À la page 88, la rubrique « **2. Westwood International Advisors, Inc.** » sous « **Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration** » est supprimée.
- g) À la page 96, le premier paragraphe sous la rubrique « **10. Trust Banque Nationale inc.** » sous « **Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration** » est modifié par l'ajout du Fonds de marchés émergents BNI à la liste de fonds.
- h) À la page 106, le 3^e point vignette sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé et remplacé par le suivant:
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-B) datée du 1^{er} octobre 2020 relative au Fonds de marché monétaire BNI, au Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI, au Fonds d'obligations BNI, au Fonds de dividendes

BNI, au Fonds d'obligations mondiales BNI, au Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, au Fonds diversifié Prudent Banque Nationale, au Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale, au Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale, au Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale, au Fonds diversifié Croissance Banque Nationale, au Fonds d'actions canadiennes BNI, au Fonds de petite capitalisation BNI, au Fonds d'actions mondiales BNI, au Fonds indiciel international BNI, au Fonds indiciel américain BNI, au Fonds de marchés émergents BNI et au Fonds croissance Québec BNI;

- i) À la page 107, le 13^e point vignette sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé et remplacé par le suivant:
- La convention cadre de gestion et de placement amendée et refondue entre Trust Banque Nationale inc. Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 9 octobre 2020;
- j) À la page 107, le 19^e point vignette suivant sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé :
- La convention de gestion discrétionnaire entre Banque Nationale Investissements inc. et Westwood International Advisors, Inc., relative au Fonds Westwood de marchés émergents BNI, datée du 12 mai 2017.
- k) Aux pages 108 et 109, les 29^e, 39^e et 42^e points vignettes sous la rubrique « **Conventions importantes** » sont supprimés et remplacés par les suivants:
- La convention de gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc. pour certains fonds de BNI, datée du 1^{er} octobre 2020 ;
 - La convention de dépôt et de garde de valeurs entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative à tous les Fonds BNI, en date du 1^{er} octobre 2020.
 - L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 1^{er} octobre 2020.
- l) Toute autre référence dans la notice annuelle au Fonds Westwood de marchés émergents BNI est supprimée et remplacée par « Fonds de marchés émergents BNI ».

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur du Fonds

Le 9 octobre 2020

La présente modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la Modification no.1 datée du 21 juillet 2020, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification no.1 datée du 21 juillet 2020 et la modification no. 2 datée du 9 octobre 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal du Fonds

Le 9 octobre 2020

À notre connaissance, la présente modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la modification no.1 datée du 21 juillet 2020, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification no.1 datée du 21 juillet 2020 et par la modification no.2 datée du 9 octobre 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur principal du Fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie

Président et chef de la direction